



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Date de convocation :
23/11/2023

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, Frédéric CRAVO, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Caroline MERLE, Yasmine SEBAHOU, Bernard COURCELLE, Georges PERALBA, Valérie CRIBEILLET, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Evelyne FUENTES (pouvoir à Thierry COMES), Mélissa OBBIH (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Armande IGLESIAS (pouvoir à Maryse NOGUES), Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS).

Absents : Mmes Clara ROSE, Marielle ALONSO, Mr Jean-Philippe LECOINNET.

M. Yasmine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/69 : FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2024

Le prix au m3 de l'eau consommée et de la redevance d'assainissement, ainsi que la prime fixe, doivent être fixés pour 2024.

Le Maire rappelle la délibération de l'an passé dans laquelle, pour éviter d'impacter les abonnés de la forte hausse des charges, et notamment du prix de l'électricité, nous avons baissé le prix au m3 de l'eau pour permettre d'augmenter le prix de l'assainissement. Ce budget était en effet déficitaire, avec les fortes consommations énergétiques de la station d'épuration.

Malgré cet effort, le budget de l'assainissement reste en léger déséquilibre. Il est donc indispensable d'augmenter la part assainissement en 2024. Le Maire propose une augmentation de 15 centimes, qui devrait entraîner une hausse de 30 € HT pour une consommation de 200 m2 (moyenne pour une famille de 4/5 personnes). Le prix de l'eau, comme les primes fixes sont quant à elles maintenues.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

FIXE pour 2024 le prix de l'eau, la redevance d'assainissement, et les primes fixes des deux services, aux montants ci-après :

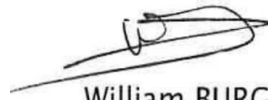
- Prix du mètre cube d'eau consommée : 2,04 € HT
dont 0,163 € HT pour la redevance préservation des ressources en eau
- Prix de la redevance d'assainissement par mètre cube : 1,56 € HT
- Montant de la prime fixe (Service de l'eau) : 40,00 € HT
- Montant de la prime fixe (Service de l'assainissement) : 38,00 € HT

FIXE pour 2024 un tarif forfaitaire de 50 m3 par personne, pour la part assainissement, pour les immeubles connectés au réseau d'assainissement qui s'alimentent en eau par un forage.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 30 novembre 2023

Le Maire



William BURGHOFFER

